

# FORMCo

Formation continue et  
développement des compétences

Direction Régionale  
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

## Document Régional de Formation 2017

*NOUVELLE-AQUITAINE*



---

## Préambule

---

Ce document régional de formation (DRF) présente pour l'année 2017 les **orientations stratégiques retenues en matière de formation continue des personnels** exerçant les missions du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et de FranceAgriMer (FAM) pour la région Nouvelle-Aquitaine. Ces agents sont répartis au sein des 3 sites de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), des 24 Directions Départementales Interministérielles (DDI) associées aux missions du MAAF, des 22 Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) et de Bordeaux Sciences Agro (BSA) pour l'enseignement supérieur.

L'élaboration de ce document s'appuie sur la **note d'orientation pour la formation continue des personnels 2017-2018-2019** parue le 18 juillet 2016 (note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-586) ainsi que sur la consultation des responsables locaux de formation et équipes des trois sites de la DRAAF, des DDT(M), des DD(CS)PP et des EPLEFPA de la région.

Il s'inscrit dans un **contexte de réforme territoriale et de modernisation de l'état** et porte au niveau régional les politiques publiques du MAAF comme le projet agroécologique pour la France. Il met en avant l'**accompagnement des agents au changement**, tant dans leur propre adaptation à l'emploi au vu du contexte que dans l'accompagnement du public (DRAAF, DDI) et des apprenants (EPLEFPA) vers des modes de production innovants.

## Table des matières

<b>I -Les enjeux régionaux (missions et compétences).....</b>	<b>4</b>
Nouvelle-Aquitaine : première région agricole et forestière française et européenne.....	4
Des productions dans tous les secteurs .....	4
... et de qualité reconnue, agroalimentaire comme environnementale.....	5
I.1 -Les priorités régionales dans la mise en œuvre des politiques du ministère.....	5
I.2 -Le contexte emplois / compétences / effectifs au regard des missions.....	6
Le contexte au sein de la DRAAF.....	6
Le contexte au sein des DDI.....	7
Le contexte dans l'Enseignement Agricole.....	7
I.3 -Le contexte interministériel (plates-formes RH, CVRH, autres structures et directions régionales).....	8
Plates-formes RH du SGAR et autres directions régionales.....	8
CVRH.....	8
Autres structures.....	8
<b>II -Les orientations retenues pour la formation continue dans la région.....</b>	<b>9</b>
II.1 -Les enjeux pour 2017.....	9
Accompagnement de la réforme territoriale.....	9
La transition écologique et le projet agro-écologie.....	9
II.2 -Les thèmes prioritaires de formation.....	10
Performance économique et environnementale des filières agricoles, alimentaires, cheval, forêt-bois et bioéconomie.....	10
Enseignement agricole.....	11
Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation.....	12
Missions transverses.....	12
II.3 -L'accompagnement individualisé des agents.....	13
II.4 -Autres projets spécifiques.....	13
II.5 -Le pilotage de la formation continue en région.....	13
<b>III -Éléments de bilan de l'activité de la formation continue pour l'année en cours.....</b>	<b>15</b>

## I - Les enjeux régionaux (missions et compétences)

### Nouvelle-Aquitaine : première région agricole et forestière française et européenne

La région Nouvelle-Aquitaine est la **première région agricole et forestière française, tant par la superficie, l'emploi ou les valeurs de production**. Les 83 100 exploitations recensées dans la région utilisent 3,9 millions d'hectares de surface agricole et génèrent l'équivalent de 130 000 emplois à temps complet. Plus de 4 500 entreprises employant 49 000 salariés assurent la transformation et le commerce de gros des produits agroalimentaires. Les surfaces couvertes par la forêt (2,8 millions d'hectares) produisent en moyenne chaque année près de 10 millions de m<sup>3</sup> de bois et les scieries de la région livrent un peu plus de 2 millions de m<sup>3</sup> de bois par an aux entreprises de transformation soit plus d'un quart de la production française.

Avec une production agricole de 11 milliards d'euros (hors subventions), la Nouvelle-Aquitaine est la **première région agricole européenne en valeur de production**, et la troisième en superficie. Elle représente à elle seule 15 % du chiffre d'affaire agricole de la France et le quart de celui de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie. Portées par les céréales et la vigne (sauf eaux de vie), les productions végétales constituent près de 60 % de cette valeur (6,6 milliards d'euros). Au niveau animal, la viande bovine représente près de 40 % des 3,2 milliards d'euros de production, suivie par les volailles et les productions laitières. L'eau de vie représente à elle seule 1,2 milliards d'euros de production.

La région se démarque également grâce au **massif des Landes de Gascogne, plus grand massif forestier d'Europe**, générant à lui seul les deux tiers de la production de la région. La région contribue également à 13 % de la récolte française de conifères rouges (douglas principalement) et 7,5 % de celle de sapin et épicéa, productions localisées pour neuf dixième dans les départements de Haute-Vienne, Creuse et Corrèze.

La Nouvelle-Aquitaine est également la **première région française bénéficiaire des aides de la Politique Agricole Commune (PAC)** avec 1,33 milliards d'euros, soit 15 % du montant national. Les aides du premier pilier représentent à elles seules 87 % du total régional.

### Des productions dans tous les secteurs ...

Un quart des exploitations de la région a une orientation **«grandes cultures»**. Les céréales occupent 1,3 millions d'hectares, ce qui situe la Nouvelle-Aquitaine au **second rang national**. La région produit aussi des oléagineux, principalement du tournesol et du colza pour un volume total de 700 000 tonnes et sur 350 000 hectares.

16 % des exploitations de la région ont une orientation viticole, les vignes couvrant une superficie de 228 000 hectares. La région est placée au **second rang national pour les surfaces viticoles, ainsi que pour les valeurs de production de vins et eaux de vie**.

L'élevage concerne le plus grand nombre d'exploitations (54%), en activité principale pour près des trois quarts. Les départements de Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Pyrénées-Atlantiques concentrent une large part du **cheptel régional bovins et ovins allaitants, le premier de France pour les deux espèces**. La région dispose aussi de cheptels caprins (Vienne, Deux-Sèvres) et ovins (Pyrénées Atlantique) laitiers représentant respectivement 36 % et 32 % du cheptel national. Les volailles occupent 7 % des productions régionales avec les poulets de chair et surtout les **canards gras qui représentent 56 % de la production nationale**. La production porcine est pratiquée par des exploitations spécialisées et représente 2 % de la production régionale.

La région compte également **38 % des entreprises d'élevage conchylicole du territoire national** réparties sur les bassins de Marennes-Oléron et d'Arcachon pour les huîtres et dans la baie de l'Aiguillon pour les moules. 90 % des surfaces exploitées sont situées sur le département de la Charente-Maritime.

### ... et de qualité reconnue, agroalimentaire comme environnementale

Plus d'une exploitation non viticole sur cinq affiche un signe officiel de qualité (AOP, AOC, IGP ou Label Rouge) pour au moins un de ses produits. La région se classe ainsi au **premier rang français pour le nombre d'exploitations ayant recours à un signe de qualité**.

Hors vins, **onze AOC** distinguent les produits du terroir, toutes reconnues au niveau européen par une appellation d'origine protégée (AOP), répartis dans les secteurs laitier (beurre Charentes-Poitou, Chabichou du Poitou, Bleu d'Auvergne, Sainte-Maure de Touraine, Cantal, Salers et Ossau-Iraty) ainsi que fruits et légumes (pomme Golden du Limousin, noix du Périgord, pomme de terre de l'île de Ré et piment d'Espelette).

Plus de **40 produits bénéficient d'une IGP** dans les secteurs fruits et légumes et productions animales, et une part importante de la production animale est attachée à un label rouge (majoritairement les productions bovines mais également des productions ovines et avicoles).

Près de 130 000 hectares sont cultivés sous cahier des charges bio (certifiés ou en conversion). La région se place en **3<sup>e</sup> position en termes de surfaces engagées en bio**, et au **premier rang national concernant les surfaces fruitières bio** avec près de 5 200 hectares. Elle représente 32 % de la production de poulets de chair bio, 21 % des productions en fruits, légumes et vignes bio et 20 % des productions en céréales et oléoprotéagineux.

Sur l'ensemble de la récolte forestière, près de 7 millions de m<sup>3</sup> de bois sont issues de **forêts certifiées «gérées durablement» (label PEFC majoritairement)**. Ce volume représente 72 % de la récolte totale et positionne la région en tête pour cet indicateur au niveau national, loin devant la moyenne de 50 %.

## 1.1 - Les priorités régionales dans la mise en œuvre des politiques du ministère

Dans le cadre de la construction de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, différents documents stratégiques font l'objet d'une réflexion des différents services de la DRAAF dans l'objectif de définir l'ensemble des priorités stratégiques de la nouvelle région. Cette réflexion s'appuie sur l'ensemble des documents existant déjà dans les trois anciennes régions :

- Les Projets Stratégiques et de Performance des DRAAF (PSP)
- Les Plans Régionaux d'Agriculture Durable (PRAD)
- Les Plans Régionaux de Développement Forestier (PRDF), et Plans Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB)
- Les Plans Régionaux de l'Enseignement Agricole (PREA)
- Les différents plans d'action pluri-annuels thématiques (agriculture bio, installation...)

Du fait du travail en cours sur ces documents, les orientations présentées dans ce DRF seront également susceptibles d'évoluer pour s'adapter aux orientations stratégiques définies sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine au fur et à mesure des publications des documents stratégiques.

En plus des documents cités ci-dessus, ce DRF s'appuie sur le document définissant la

**Stratégie de l'État en région Nouvelle-Aquitaine** publié par la préfecture de région le 22 septembre 2016, qui définit plusieurs priorités dans le cadre des missions liées à la DRAAF :

- Accompagner et concilier le **développement de tous les territoires** : urbains, ruraux, littoraux et montagnards (protection des ressources naturelles, préservation et valorisation des espaces et des filières agricoles, sylvicoles, halieutiques et conchylicoles)
- Accompagner la **transition écologique et énergétique**
- Soutenir les **filières économiques emblématiques** de la région (accompagner les filières agricoles et IAA dans le cadre de la PAC, soutenir l'installation et les investissements, en particulier pour la mise aux normes de biosécurité, concourir à l'organisation économique des producteurs et à la structuration des filières agricoles/agroalimentaires et forêt/bois)
- Anticiper et gérer les **risques sanitaires** et de santé-environnement

## I.2 - Le contexte emplois / compétences / effectifs au regard des missions

La nouvelle organisation de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine prévoit une collaboration étroite entre la DRFCP et le nouveau responsable GPEEC qui sera mise en place au sein de la missions d'appui R-BOP délégué afin de suivre, anticiper et gérer l'évolution des compétences au sein des structures du ministère en région.

La mise en place d'une **démarche GPEEC globale** sur la région est encore prématurée, mais une première étape pourra être réalisée au sein de la DRAAF, ainsi qu'une analyse pointue des structures départementales. La mise en œuvre de cette démarche pour le BOP 143 sera certainement plus difficile et nécessitera plus de temps et une collaboration avec le Service Régionale de la Formation et du Développement (SRFD).

Cette démarche n'étant pas encore en place, une analyse fine du contexte régional en termes de compétences n'est pas possible pour le moment.

### Le contexte au sein de la DRAAF

Le contexte de la réforme territoriale dans la région crée un contexte d'emploi singulier, en particulier au niveau de la DRAAF, avec de nombreuses mobilités fonctionnelles au sein de la DRAAF, en plus des mobilités des campagnes classiques (69 agents ont changé de mission de façon significative au cours de l'année 2016). La formation continue se devra de **fournir un effort d'accompagnement au niveau des agents comme des services**, afin de garantir le **maintien, l'actualisation et le développement des compétences** nécessaires à la réalisation des missions de l'UO DRAAF.

	<b>Nombre d'agents</b>	<b>dont FAM</b>
Siège de Limoges	83	4
Site de Bordeaux	158	50
Site de Poitiers	86	11
<b>Total</b>	<b>327</b>	<b>65</b>

### Communauté de travail de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (01/09/2016)

Les agents de catégorie A et B dominent nettement la communauté de travail de la DRAAF (85 % des effectifs), et il est prévu au cours des trois prochaines années environ 60 départs en retraite, dont 50 % de catégorie A. L'analyse fine des compétences critiques et leur gestion sera un

des enjeux de la démarche GPEEC à mettre en place.

### Le contexte au sein des DDI

La région Nouvelle-Aquitaine regroupe 12 départements, donc 24 DDI, pour environ **1000 agents** rattachés au ministère de l'Agriculture. Une part non négligeable de ces agents sont représentés par les **postes d'inspection** et les **emplois en abattoirs**. L'offre de formation devra répondre aux besoins des missions correspondantes.

	DDT(M)	DD(CS)PP
16-Charentes	31,40	31,84
17-Charentes-Maritimes	36,30	37,12
19-Corrèze	40,90	41,43
23-Creuse	36,30	17,57
24-Dordogne	38,10	65,04
33-Gironde	38,10	36,10
40-Landes	47,40	43,19
47-Lot et Garonne	39,80	23,50
64-Pyrénées Atlantiques	49,80	65,65
79-Deux Sèvres	41,60	94,88
86-Vienne	35,88	38,75
87-Haute-Vienne	38,30	43,19
<b>Total</b>	<b>473,88</b>	<b>538,26</b>

*Communauté de travail des DDI de la région Nouvelle-Aquitaine  
(ETP MAAF, chiffres OPUS au 31/12/2016)*

### Le contexte dans l'Enseignement Agricole

Dans le cadre de la missions d'autorité académique, la DRAAF encadre et coordonne une centaine d'établissements d'enseignement technique agricole, dont 22 établissements publics. L'enseignement supérieur est également présent, représenté dans la région par Bordeaux Sciences Agro.

L'enseignement agricole représente plus de 50 % des effectifs du MAAF en région et présente une grande diversité tant au niveau des structures que des filières. La rénovation pédagogique régulière des diplômés ainsi que l'évolution du public et des techniques génèrent de forts besoins d'adaptation des agents à leur cadre professionnel en changement perpétuel. L'enseignement technique agricole compte au total 39 sites de formations regroupés en 22 EPL pour un public cible de plus de **3200 agents** (hors Bordeaux Sciences Agro). La quasi-totalité des filières de productions nationales sont présentes sur le territoire, des grandes cultures et élevages jusqu'au bois en passant par la viticulture, l'horticulture, les produits de la mer, les activités hippiques, l'élevage canin et félin ou encore l'apiculture.

Les sites de formation peuvent être regroupés au sein d'EPL départementaux ou en réseau d'EPL comme le réseau 4/4 des EPL de la Vienne. Dans tous les cas, le travail en réseau et multi-site se développe et les EPL tendent à renforcer leur attachement au territoire et leurs

partenariats avec le secteur professionnel.

### I.3 - Le contexte interministériel (plates-formes RH, CVRH, autres structures et directions régionales)

#### Plates-formes RH du SGAR et autres directions régionales

Dans le cadre de la réforme territoriale, il a été acté que les PFRH sur chacun des sites de Bordeaux, Limoges et Poitiers seraient maintenues pour 3 ans, pour faciliter l'accompagnement de la réforme au niveau de proximité approprié. Au terme de ces 3 ans, soit le 1er janvier 2019, la PFRH ALPC sera placée au SGAR, lui même situé auprès du Préfet de la région à Bordeaux. Le regroupement des services au sein du SGAR pourrait être anticipé par les mobilités des agents en fonction dans ces missions.

Dans le cadre de l'élaboration du PRIF, la DRAAF participe au dialogue mené par la PFRH, ainsi qu'à la rédaction d'une charte de la formation continue régionale à destination de l'ensemble des services de l'état en région.

**Depuis septembre 2016, la DRAAF et la DREAL ont fait le choix de mutualiser l'outil de recensement des besoins auprès des structures départementales** en se basant sur le modèle de la PFRH. L'objectif de cette démarche est double :

- Permettre une **sollicitation unique et harmonisée** des DDI
- Permettre un échange entre les services régionaux assurant **la cohérence et la complémentarité de l'offre** de formation régionale

#### CVRH

Le **CVRH de Tours** a été désigné pour être le centre de référence auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Les années précédentes, les collaborations avec les CVRH de Tours, Clermont-Ferrand et Toulouse étaient très différentes au sein des trois anciennes DRAAF. Il conviendra de trouver avec la DREAL, la PFRH et le CVRH le meilleur mode de collaboration.

#### Autres structures

La DRFCP tentera au maximum de développer des partenariats avec les autres structures en région et hors région afin d'améliorer son offre de formation, à savoir :

- **L'ASP**, dont le centre national est situé à Limoges, et avec lequel les anciennes DRAAF étaient déjà en collaboration
- **L'INFOMA** pour les formations métiers du ministère
- Les **CNFPT** de la région et **I'IRA** de Nantes en lien avec les PFRH pour les formations transverses
- Le **Rectorat** pour les formations destinées à l'enseignement en général
- Les **CFPPA** et **l'ENSFEA** par l'intermédiaire des **GAP** (Groupes d'Animation et de Professionnalisation) pour les formations destinées aux enseignants
- Les organismes de recherche dont **Bordeaux Sciences Agro** et **l'INRA** (Centres de Bordeaux Aquitaine et de Poitou-Charentes) ainsi que les instituts techniques (IDELE, ARVALIS...)
- L'enseignement supérieur agricole dont **Bordeaux Sciences Agro** et **SupAgro Florac**



## II - Les orientations retenues pour la formation continue dans la région

### II.1 - Les enjeux pour 2017

#### Accompagnement de la réforme territoriale

L'ampleur de la réforme territoriale en Nouvelle-Aquitaine et son impact prégnant sur les équipes qui la constituent rendent nécessaires un accompagnement du facteur humain à hauteur de ces enjeux.

La DRFC, en partenariat avec la PFRH et les autres directions régionales également impactées, sont au cœur de cet accompagnement par le développement de compétences transverses. Le travail commencé en 2016 sera poursuivi, à savoir :

- promouvoir un **nouvel état d'esprit managérial**, favorisant la prise d'initiatives et la prise de risques nécessaires à l'innovation
- instaurer de **nouvelles pratiques de collaboration** avec des équipes élargies, sur des sites distants, avec des problématiques plus complexes à gérer
- accompagner le développement de compétences nouvelles ou complémentaires par la mise en place de **parcours de professionnalisation** pour les agents qui ont déjà ou vont effectuer des mobilités fonctionnelles importantes.

Des formations d'échanges de pratiques professionnelles, intra-services, permettront de compléter les formations de professionnalisation et d'accompagnement à la mobilité et rejoindront par ailleurs l'objectif de renforcement de la cohésion d'équipe

Les modes de travail au sein de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine ne seront pas sans impacter les services départementaux constitués par les DDI et les EPLEFPA et il faudra veiller à en tenir compte dans l'offre de formation qui sera proposée. De la même manière les formations métiers permettant aux niveau régional et aux niveaux départementaux de se rencontrer autour de la connaissance métier et de l'échange de pratiques auront également à servir les enjeux de cette réforme.

**A l'instar de la campagne 2016, l'accompagnement de la réforme territoriale va constituer le pilier de l'action de la DRFCP pendant toute l'année 2017, et sûrement jusqu'à la fin de la période transitoire, voire au-delà.**

#### La transition écologique et le projet agro-écologie

Le projet agroécologique pour la France lancé par Stéphane Le Foll le 18 décembre 2012 reste une orientation centrale et prioritaire. L'orientation stratégique des dispositifs de formation s'appuieront sur l'article 1 de la loi d'avenir 2014, qui précise que « les politiques publiques en matière agro-écologie privilégient les démarches collectives et s'appuient sur les pratiques de l'agro-écologie ». Les actions proposées en 2017 auront vocation à constituer une continuité par rapport à ce qui a été entrepris les années précédentes.

Dans sa déclinaison 2017, ce projet sera structuré en 3 objectifs :

1. **L'acculturation** des agents aux problématiques de l'agro-écologie dans leurs connaissances et leurs pratiques par des actions de découverte et d'échanges ainsi qu'un positionnement systématique des formations métiers sous l'angle du « produire autrement ». L'accompagnement méthodologique des cadres, porteurs de projets et

référents agro-écologie dans la conduite de leur projets transversaux et l'animation de leurs réseaux seront également à développer.

2. La **professionnalisation** des acteurs par des formations techniques alliant théorie et pratique ainsi que par des apports solides de connaissances dans les domaines de l'agronomie, des techniques agricoles, des outils de diagnostic des systèmes et d'analyse technico-économique et d'analyse et gestion des enjeux énergétiques.
3. L'encouragement de **l'innovation** et de **l'expérimentation** par des actions de formations dédiées et par une démarche innovante dans la mise en place des actions de formations elles-mêmes.

Dans les DDI et la DRAAF, on retrouve dans les domaines sectoriels les axes stratégiques qui vont accompagner le projet agro-écologie.

Dans l'enseignement agricole, il conviendra de décliner les problématiques de l'agro-écologie dans toutes les disciplines, qu'elles soient techniques ou générales, ainsi que pour les personnels administratifs et encadrants. Les enseignants et formateurs seront accompagnés dans leurs démarches pour « enseigner à produire autrement » par l'organisation de formations, séminaires et échanges de pratiques permettant de mutualiser leur culture agro-écologique et leurs pratiques innovantes dans le but de fournir un enseignement de qualité par des méthodes pédagogiques adaptées.

Le réseau des EPLEFPA/CFPPA est en réorganisation depuis la rentrée scolaire 2016. Il conviendra pour la DRFCP de mettre en place un partenariat durable avec ce nouveau réseau en s'appuyant sur les partenariats ayant existé dans les anciennes régions.

Ce partenariat, la collaboration avec l'ENSFEA et les GAP ainsi que l'implication des partenaires techniques et de recherche seront des ressources d'intérêt pour la mise en œuvre de formations disciplinaires (agronomie, techniques agricoles, économie et approche systémique) et aux pratiques pédagogiques innovantes de type sensibilisation sous forme de colloques/regroupements ou de type expert en utilisant le réseau « recherche et développement » (INRA, IDELE, Bordeaux Sciences Agro...)

Ces dispositifs de formation, à chaque fois que cela sera pertinent, seront proposés de manière conjointe aux enseignants, formateurs et agents de DDI et DRAAF pour élargir les échanges de pratiques et d'expérimentation entre les agents de l'État en région.

## II.2 - Les thèmes prioritaires de formation

En accord avec la note d'orientation pour la formation continue des personnels 2017-2018-2019, un accent particulier sera mis sur les points suivants :

- le respect des textes communautaires notamment via la sécurisation des procédures européennes,
- la sécurisation et l'amélioration des contrôles terrain,
- le développement d'une démarche de culture et de défense des valeurs de la République

[Performance économique et environnementale des filières agricoles, alimentaires, cheval, forêt-bois et bioéconomie](#)

En accord avec la loi d'avenir pour l'agriculture, la note d'orientation pour la formation continue des personnels 2017-2018-2019 et les orientations stratégique de l'état en région, un

soutien sera apporté aux agents en charge des missions de relance économique et de transition écologique des filières agricoles. Cela passera notamment par :

- la professionnalisation des agents autour du **projet agroécologie** et des enjeux de la transition énergétique et écologique des filières
- des sessions de formations concernant la **mise en œuvre de la PAC** 2014-2020 (1er et 2ème piliers) dans le cadre de dispositifs nationaux, certains délocalisés ou complétés en région, à la fois sur la réglementation communautaire et sur les outils dédiés
- la professionnalisation des agents sur la **sécurisation des procédures financières** (plan d'action FEAGA, audits ...)
- la prolongation des formations entamées suite au transfert de l'autorité de gestion des aides **FEADER** au conseil régional
- avec la création des pôles de compétence, l'accompagnement à la **conduite de projets** ainsi qu'à la **conception et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action** régionale thématiques (IAA, installation, compétitivité)
- le renforcement de la **connaissance des structures** juridiques des exploitations agricoles (GAEC, EARL...), des groupements (GIEE notamment) et de la **professionnalisation sur le contrôle** des structures
- accompagner les agents en contact avec les agricultures dans leur **relation avec la profession**
- des formations à l'appropriation et la mise en œuvre des **nouveaux outils financiers et réglementaires du secteur forestier**
- la prise en charge de l'émergence de besoins de formation sur les enjeux forestiers régionaux et notamment sur la **préservation des surfaces forestières** (documents de planification, estimation forestière pour la compensation des défrichements, des aides aux peuplements de faible valeur économique) et la **protection des forêts contre l'incendie**
- la professionnalisation des personnels de la DRAAF sur le **matériel forestier** de production et son contrôle

### Enseignement agricole

En accord avec la loi d'avenir pour l'agriculture, la note d'orientation pour la formation continue des personnels 2017-2018-2019 et les chantiers nationaux de l'enseignement agricole, les priorités dans le domaine de l'enseignement agricole technique seront les suivantes :

- accompagner les enseignants dans leurs démarches pour «**Enseigner à Produire Autrement**», par l'organisation de formations, séminaires et échanges de pratiques permettant de mutualiser leur culture agro-écologique et leurs pratiques innovantes dans le but de fournir un enseignement de qualité par des méthodes pédagogiques adaptées
- favoriser l'émergence de **pratiques pédagogiques innovantes** pour permettre de s'adapter au nouveau contexte
- accompagner la **rénovation des diplômes**
- former les enseignants et formateurs et les accompagner dans leur démarche d'intégration du **numérique éducatif** au sein de leur pédagogie (projet ACOUSTICE)

- prolonger le soutien à l'intégration du «**vivre ensemble**» en accord avec les valeurs de la République, la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité
- assurer le niveau de qualification requis pour les personnels concernés par la **sécurité et la santé au travail**
- poursuivre l'accompagnement des équipes dans l'**insertion des élèves** en situation de handicap et/ou de décrochage scolaire
- poursuivre le **développement des compétences disciplinaires, didactiques, pédagogiques, techniques et scientifiques.**

### Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation

En accord avec la loi d'avenir pour l'agriculture, la note d'orientation pour la formation continue des personnels 2017-2018-2019 et les orientations de la DGAL, il sera essentiel de professionnaliser les agents afin d'assurer la stabilité des compétences dans un contexte de changement important. Ceci passera notamment par :

- maintenir et élargir le niveau de compétences dans le **domaine juridique** : évolution de la réglementation de l'Union Européenne, droit administratif et pénal (entre autres, suivi de procédure de transaction pénale)
- favoriser les **échanges de pratiques sur les domaines d'expertise** (en particulier accroître les compétences face à **maltraitance des animaux** afin d'améliorer la réponse aux enjeux de la protection animale)
- accompagner la gestion et la communication en **situation de crise**
- accompagner les agents de la DRAAF et des DD(CS)PP dans l'appropriation de la **démarche par processus et d'une culture «qualité»**
- professionnaliser les agents en **situation de contrôle** pour mieux leur permettre d'affronter des situations dangereuses et/ou délicates
- poursuivre l'appropriation et assurer la maîtrise des outils **RESYTAL, DEDAL et EXPADON2**
- développer les compétences à la **gestion de projet** et à l'**animation de réseaux**

### Missions transverses

Dans le cadre des missions transverses, le pilotage sera réalisé en partenariat étroit avec la PFRH, ceci afin de proposer une offre interministérielle la plus complète possible. Pour répondre à la mission de modernisation des services de l'état, les priorités de formation dans les domaines transverses pour 2017 seront :

- l'accompagnement des carrières par les formations de **préparation aux examens et concours** (notamment avec l'extension du cadre des concours de déprécarisation déjà entamé en 2016)
- la sécurisation des **procédures RH** (paie, gestion administrative)
- fiabiliser et sécuriser la **chaîne de dépense** (politique achat, contrôle interne)
- l'adoption d'une **démarche qualité** par les services
- le développement des **compétences manageriales**
- la **prévention des agressions** dans les relations avec le public

- l'amélioration de **l'hygiène**, de la **sécurité**, des **conditions de travail** et de la **qualité de vie** au travail
- assurer l'évolution et la sécurité des **systems d'information**
- permettre à tous les agents de maîtriser les **outils de travail numériques**

### II.3 - L'accompagnement individualisé des agents

Dans la continuité de l'année 2016, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement des agents ayant du ou devant effectuer une mobilité fonctionnelle dans le cadre de la réforme territoriale. Il est à envisager de nombreux **parcours de professionnalisation**, la plupart des agents concernés n'y ayant pas eu recours lors de l'année 2016.

Les autres demandes individuelles seront étudiées au regard des orientations stratégiques thématiques énoncées ci-dessus, et sur avis de leurs supérieurs hiérarchiques et responsables métiers.

### II.4 - Autres projets spécifiques

Un projet spécifique DRAAF pour la mise en œuvre d'une démarche de **prévention des RPS**, un budget spécifique de formation sera associé à cette démarche.

L'accompagnement de **projets spécifiques en EPLEFPA** sera encore en 2017 un point à encourager, ainsi que les initiatives locales lorsqu'elles sont en accord avec les thèmes prioritaires énoncés précédemment.

Dans le cadre de la réforme territoriale, des formations spécifiques à la **mise en place des nouveaux réseaux métiers** seront également favorisés.

### II.5 - Le pilotage de la formation continue en région

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la délégation régionale à la formation continue des personnels a été placée au sein du SG de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, dans l'unité « Appui au R-BOP délégué ». Elle est associée dans cette unité au responsable GPEEC, ce qui facilitera la mise en place d'une démarche de suivi des compétences au niveau du R-BOP.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le pilotage de la formation continue pour la Nouvelle-Aquitaine est regroupé au sein du siège de la DRAAF à Limoges et une relation de proximité est maintenue sur chacun des sites (Bordeaux, Limoges, Poitiers). Ce regroupement du pilotage permettra d'optimiser le travail préparatoire d'analyse des besoins et de programmation des formations afin d'assurer une offre réactive et efficace.

Les réseaux des RLF existants seront fusionnés et organisés en prenant en compte les enjeux et les attentes des différents métiers, tout en assurant une communication et des échanges transversaux permettant une réponse aux besoins de formations au plus proche des besoins des structures. Des documents régionaux (guide du responsable local de formation, fiches-procédures de la formation continue ...) seront rédigés afin d'encadrer les relations entre la DRFCP et les RLF.

Le fonctionnement de la DRFCP pour 2017 poursuivra plusieurs objectifs :

- le **maintien d'une offre de proximité** pour les agents, afin de faciliter l'accès à la formation et réduire les coûts liés aux déplacements, ce qui nécessitera de porter une attention particulière aux demandes des services et d'entretenir une relation de confiance avec les réseaux de RLF. La volumétrie des agents en région permettra si besoin de démultiplier les formations et de positionner les différentes sessions sur le territoire au

plus près des agents concernés, comme cela s'est déjà fait lors de la campagne 2016

- la **diversification de l'offre de formation**, en lien avec la coopération au sein du **réseau de formation interministériel**, afin d'assurer une réponse à l'ensemble des besoins
- une collaboration rapprochée de la DRFCP avec **l'ensemble des services de la DRAAF**, entre autres dans le cadre de l'accompagnement de la réforme, mais également pour garantir l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins exprimés par les services
- la mise en place d'un outil interne de suivi et de gestion de l'offre de formation, permettant un pilotage pointu et une analyse pertinente de l'action régionale de formation
- la poursuite et l'amélioration des actions de communication sur la formation continue et les ressources disponibles, notamment via le nouveau site FormCo

### III - Éléments de bilan de l'activité de la formation continue pour l'année en cours

---

L'année 2016 pour la région Nouvelle-Aquitaine a été une année difficile pour la mise en œuvre des formations du fait de la réorganisation de la DRAAF en général et de la DRFCP en particulier. Durant l'année 2016 sur la région Nouvelle-Aquitaine, deux DRFC ont quitté leurs fonctions de façon progressive, ralentissant d'autant le fonctionnement de la délégation. L'arrivée d'un second agent en charge du pilotage aura tout au mieux permis d'atténuer cet effet depuis Septembre.

Comme 2015, la campagne 2016 est marquée par une forte quantité de dispositifs nationaux déclinés au niveau régional, en particulier pour le programme de formation lié aux missions de la DGAL. Une particularité de la campagne 2016 par rapport aux campagnes précédentes est la quantité d'actions de formations démultipliées pour répondre aux besoins en volumétrie d'agents à former. Certaines actions ont été programmées non moins de quatre fois sur le même mois pour subvenir au besoin.

Faute d'un outil commun de suivi des formations, il est impossible d'établir à ce jour un bilan précis de l'action de formation. La synthèse présentée ici sera donc approximative.

Globalement, 250 actions de formations collectives auront été programmées d'ici la fin de l'année 2016. Par rapport au bilan 2015, il est à noter un recul notable de ce nombre d'actions qui s'explique par le contexte de la réalisation de la mission. On notera que le déficit d'actions collectives de formation n'affecte pas l'enseignement technique agricole qui aura bénéficié cette année de 103 actions de formations spécifiques contre 101 en 2015.

Concernant l'accompagnement de la réforme territoriale, l'année 2016 aura vu la mise en route de 9 parcours de professionnalisation, ce qui est faible par rapport au volume estimé *a priori* dans le DRF 2016. Le temps imparti à la communication autour de ces dispositifs et à la mise en œuvre de tels parcours explique également en partie la baisse de programmation d'actions collectives sur cette année.

Le bilan technique complet et l'analyse de la réalisation du DRF 2016 seront finalisés ultérieurement et communiqués fin mars 2017.